

L'agglomération roule en électrique !

INNOVATION Le territoire va s'équiper d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) d'ici cet été. 89 bornes sont installées sur le département, dont 10 prévues sur le territoire de l'agglomération.

D'ici cet été, les propriétaires de véhicules électriques pourront recharger leurs véhicules, toutes marques confondues, sur 5 bornes accélérées et 5 bornes rapides, réparties sur différentes communes de l'Agglo. Selon la nature de ces bornes et des batteries des véhicules, il faudra compter entre 30 minutes et 8 heures pour procéder à une recharge complète.

À l'échelle du département, c'est le Syndicat d'Équipement des Communes des Landes qui mène cette opération. Son objectif : permettre aux détenteurs de voitures électriques de recharger la batterie de leur véhicule sur tout le territoire à partir de sites installés sur le domaine public. Jusque-là, seuls quelques concessionnaires permettaient aux usagers d'accéder à des points de recharge propres aux marques de leurs voitures. Mont de Marsan Agglo prend en charge 10% du coût d'investissement total et devra assurer le coût de fonctionnement. Un tarif commun à toutes les bornes de la région a été instauré. Il comporte un abonnement annuel de 18€, des frais de connexion de 2€ à 3,50€ et des frais de recharge de 1,80€ à 2,40€, selon que l'on soit abonné ou pas, et selon la nature de la borne (accélérée ou rapide). La grille des tarifs est disponible sur le site : sydec40.fr.

Implantation des bornes de recharge pour véhicules électriques

